PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 02 octobre 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Éric Milot, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.
Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, est présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par le maire:

D'OUVRIR la présente assemblée à 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par le maire:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de consultation publique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement numéro 3001-2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier plusieurs dispositions.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 10 à 19 h 11.

Monsieur le conseiller Dany Beauséjour, district 6:

- ✓ Les garages intégrés sont toujours permis avec portes latérales.

9332

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 11 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par le maire:

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

Xavier-Antoine Lalande Maire	Me Stéphanie Parent Greffière